



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le jeudi 23 juin 2022

EHPAD, établissements sociaux et médico-sociaux : création d'une mission de contrôle au sein du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Le Département poursuit la mise en œuvre de son projet départemental avec l'adoption ce jeudi 23 juin 2022 d'un rapport permettant de s'engager dans le contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux relevant des compétences départementales (structures accueillant des personnes âgées, des enfants protégés et des personnes en situation de handicap) soit près de 250 lieux d'accueil dont 85 de compétence partagée.

Pour cela, il a décidé la création d'une **unité mutualisant les compétences de contrôle et d'évaluation** au sein du Département.

Cette organisation doit permettre de conduire une mission contrôle des structures Enfance-Famille, personnes âgées et personnes Handicapées et des services d'aide à domicile (SAAD). L'équipe sera composée de 6 personnes, dont 4 créations de postes, auxquels s'ajouteront ponctuellement les professionnels habilités à faire des contrôles.

Le projet départemental a fixé cet objectif : « *Qu'il s'agisse des structures accueillant des enfants confiés, des personnes en perte d'autonomie ou de l'intervention à domicile, les contrôles du Département seront renforcés ; aussi bien les contrôles réalisés à son initiative que ceux effectués en lien avec les services de l'État compétents dont les capacités de contrôles devront également être développées. La création d'une unité de travail mutualisant les compétences de contrôle et d'évaluation sera accompagnée de moyens humains supplémentaires.* »

L'exercice de cette mission de contrôle pourra être exercé conjointement avec d'autres autorités (Agence Régionale de Santé (ARS) et Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) notamment) pour les établissements relevant d'une autorisation conjointe.